

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

s'appliquant à l'information promotionnelle sur les médicaments

Dans le cadre de la certification de ses réseaux de visite médicale, le **Laboratoire Pierre Fabre s'engage à respecter la Charte de l'information par démarchage ou prospection** visant à la promotion des médicaments **et le référentiel de certification associé**.

L'objectif de cette démarche est **d'optimiser la qualité de l'information qui est délivrée aux professionnels de santé, dans le respect de la déontologie professionnelle**.

C'est pourquoi, en tant que Visiteur Médical, Attaché à la Promotion des Médicaments ou Directeur Régional :



FORMATION



Je reçois une formation exigeante et suis évalué(e) chaque année sur les médicaments que je présente et leur environnement réglementaire afin d'assurer une information de qualité, dans le respect de l'AMM.

DÉONTOLOGIE



Je me suis engagé(e) à respecter les règles de déontologie qui s'appliquent à mon métier. Elle sont décrites ci-après.

BON USAGE



Je vous informe sur toutes les caractéristiques des médicaments, en vue de leur Bon Usage et remonte à mon entreprise tout cas de pharmacovigilance porté à ma connaissance, y compris les situations spéciales et les usages hors AMM.



DÉONTOLOGIE *en tout lieu*

Je respecte les règles de déontologie en tout lieu, à savoir, sur le lieu d'exercice du professionnel de santé, à distance, par téléphone ou encore lors des manifestations professionnelles.

RÈGLES DE RÉCEPTION

- Je me renseigne et respecte les règles édictées par le professionnel ou l'établissement (horaires, conditions d'accès et de circulation, durée, lieu, ...).
- Je n'use pas d'incitations pour obtenir un droit de visite.

EN VISITE

- Je m'identifie correctement : identité, fonction, nom de l'entreprise / réseau et je précise le titulaire de l'AMM et exploitant des médicaments que je présente.
- En cas de visite accompagnée : je demande l'accord au professionnel de santé et lui précise l'identité de la personne qui m'accompagne.
- Je ne peux pas mettre en place des études mais je peux en assurer le suivi.

VIS-A-VIS DES PATIENTS

- Je respecte le **secret professionnel** et ne doit pas révéler ce que j'ai pu voir ou entendre dans les lieux d'activité.
- J'adopte un comportement discret dans les lieux d'attente, et veille à ne pas entraver la dispensation des soins.



DONNÉES PERSONNELLES

Vos données personnelles recueillies dans le cadre de nos échanges (coordonnées postales, adresse e-mail ou numéro de téléphone) feront l'objet d'un traitement informatique conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) du 27 avril 2016 et de la Loi Informatique & Libertés modifiée. Elles seront utilisées par PIERRE FABRE SA et ses sociétés affiliées agissant en qualité de responsable de traitement, afin d'assurer la promotion de ses spécialités pharmaceutiques et de vous envoyer des informations dans la continuité de la visite, conformément à la réglementation en vigueur (Charte VM). Vos données seront conservées durant toute la durée de votre relation avec les laboratoires Pierre Fabre et au maximum 2 ans après l'arrêt de cette dernière. La base légale étant l'intérêt légitime des laboratoires Pierre Fabre, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données personnelles. Vous pouvez aussi demander la limitation ou vous opposer au traitement de vos données personnelles.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpofr@pierre-fabre.com.

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la Politique de confidentialité mondiale du Groupe PIERRE FABRE à l'adresse suivante : www.pierre-fabre.com

VIS-A-VIS DE LA CONCURRENCE

- Je ne dénigre pas la concurrence et respecte les règles de publicité comparative.
- L'information délivrée respecte la stratégie thérapeutique et les avis de la Commission de la Transparence.

VIS-A-VIS DE L'ASSURANCE MALADIE

- Je présente objectivement les conditions de remboursement : prix, CTJ, indications remboursables ou non, taux de remboursement.

ÉCHANTILLONS

- Je ne peux pas remettre d'échantillons de médicaments, de produits cosmétiques, de dispositifs médicaux et de compléments alimentaires.
- Je peux transmettre des demandes d'échantillons de médicaments si ces derniers sont échantillonnables (commercialisation < 2 ans ; 4/an/PdS) et dans le cas où il existe un modèle échantillon.
- Je ne peux pas répondre à d'éventuelles sollicitations ou transmettre des demandes d'échantillons d'autres statuts (cosmétiques, compléments alimentaires et dispositifs médicaux). Vous devez en faire la demande directement à mon entreprise.

AVANTAGES ET CADEAUX

- Je ne peux remettre de cadeaux ni répondre à d'éventuelles sollicitations, ni transmettre de demandes à mon entreprise.
- Je peux inviter à déjeuner un/ des professionnel(s) sans déclaration préalable aux Ordres, si le repas est impromptu (sans anticipation, le midi uniquement) et fait suite à une visite de(s) ce(s) professionnel(s) ayant eu lieu dans la matinée. Je respecte les plafonds définis par la Loi d'encadrement des avantages pouvant être offerts, par an, par l'entreprise, à un professionnel de santé (maximum **2 fois par an**, montant **30 euros** TTC maximum). L'avantage octroyé à l'occasion de cette invitation fait l'objet d'une publication sur le site www.transparence.sante.gouv.fr
- J'applique les dispositions des lois d'Encadrement des Avantages (anti-cadeaux) et Transparence des Liens d'Intérêt pour les invitations (réunions professionnelles, staffs, congrès) et autres cas prévus par la loi.



DÉONTOLOGIE *en établissement de santé*

En complément des règles qui s'appliquent «en tout lieu», je respecte les règles de déontologie spécifiques en établissement de santé.

ORGANISATION DES RENCONTRES

- J'organise au préalable les rencontres en tenant compte des règles de la Charte, des règles de réception des établissements et des règles spécifiques à chaque structure visitée : prise de rendez-vous, caractère collectif ou non de la visite, organisation de staffs.
- Je demande l'accord aux responsables concernés :
 - pour rencontrer le personnel en formation (notamment les internes)
 - pour accéder le cas échéant aux structures à accès restreint (réanimation, blocs opératoires,...).

IDENTIFICATION

- Je porte, de manière visible, le badge ou la carte professionnelle fourni(e) par mon entreprise (ou badge fourni par l'établissement si celui-ci le demande).

RÈGLEMENT

- Je respecte le règlement intérieur de l'établissement de santé notamment les conditions d'accès à l'établissement, aux structures et professionnels, et les règles d'identification et de circulation au sein de l'établissement.
- Je respecte les règles de chaque service ou chaque structure visitée.
- Je ne recherche pas de données spécifiques propres aux structures internes et aux prescripteurs.



Pierre Fabre